



Déclaration du Président de la SADC et Président de la République d'Angola, Son Excellence M. João Manuel Gonçalves Lourenço, demandant la levée de toutes les sanctions imposées à la République du Zimbabwe

25 octobre 2023

1. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) renouvelle sa solidarité avec le gouvernement et le peuple de la République du Zimbabwe en appelant à la levée de toutes les sanctions imposées à ce pays.
2. Cet appel de la SADC à la levée immédiate des sanctions contre la République du Zimbabwe s'inscrit dans un contexte d'inquiétude croissante quant à l'impact que ces sanctions continuent d'avoir sur le pays et la Région de la SADC.
3. Dans sa dimension régionale, la SADC est fermement convaincue que les sanctions ciblées visant quelques individus au Zimbabwe ont des répercussions négatives sur le pays. Plus de vingt ans se sont écoulés depuis l'imposition de ces sanctions ciblées, deux décennies marquées par l'incapacité du peuple zimbabwéen à réaliser pleinement son potentiel dans les différents secteurs de la vie nationale.
4. Cette réalité, qui n'est pas nouvelle aux yeux de la communauté internationale, nuit à l'image du Zimbabwe et limite son potentiel d'accès aux marchés financiers et aux marchés des capitaux. L'ampleur de ces obstacles à la croissance socio-économique du Zimbabwe sur les moyens de subsistance de sa population illustre une atrocité contemporaine que nous, en tant que famille de la SADC, ressentons fortement comme un empêchement à la poursuite de notre quête commune d'intégration régionale, de croissance et de prospérité par l'un de nos membres.
5. Pour cette raison, la SADC exprime à nouveau son souhait de voir la communauté internationale prendre en compte le *Rapport du rapporteur spécial sur l'impact négatif des mesures coercitives unilatérales adoptées sur le respect des droits de l'homme*, établi par Alena Gouhan lors de sa visite au Zimbabwe (document A/HRC/51/33/Add.2), qui propose la levée de ces sanctions dans le respect des principes fondamentaux du droit international.

6. Notre appel à la levée des sanctions contre le Zimbabwe est une demande ferme adressée à la communauté internationale en vue de changer la rhétorique, l'histoire et l'orientation du pays. La levée inconditionnelle des sanctions permettra au Zimbabwe et à la Région de la SADC de consolider leurs efforts collectifs tendant à stimuler la croissance nationale et régionale et à réaliser des progrès substantiels dans les domaines essentiels de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de la cohésion sociale. Par conséquent, il revient à toutes les parties concernées de contribuer à la refonte de la politique du gouvernement et de la population de la République du Zimbabwe.
7. Au moment où le climat global d'insécurité pose des problèmes liés à la sécurité alimentaire et d'autres enjeux pertinents sur le continent africain et dans la Région de la SADC, les sanctions imposées à la République du Zimbabwe constituent une double menace alarmante aux moyens de subsistance et à la survie de ses populations.
8. La SADC demeure disposée à soutenir, par les moyens nécessaires, la levée effective des sanctions imposées à la République du Zimbabwe. Elle est convaincue que la communauté mondiale, par son sens de l'humanité, incitera tous les acteurs concernés à prendre des mesures concrètes dans ce sens.

Président de la SADC et Président de la République d'Angola, M. João

25 octobre 2023